



Arrêté de **MAJOR** Encadrement au titre de l'année 2025

FLASH INFO :

► La DGAP nous a informés d'une erreur administrative concernant les arrêtés de certains Brigadiers-Chefs Encadrement (échelons 1 et 2) avant leur promotion au grade de Major.

Ce problème serait lié à un mauvais calcul de la reprise d'ancienneté !

Pour corriger cette situation, les services RH de la DGAP publieront prochainement des arrêtés modificatifs.

Nous invitons les Collègues concernés à contacter leur bureau local FO Justice afin d'être accompagnés dans la vérification de leur dossier.

FO justice, toujours à vos côtés !

